

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 19 juin 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°33

DÉCISION N° 0-22347-2009/DEF/EMM/EMO
portant affectation du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Somme ».

Du 2 juin 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « état-major des opérations marine ».*

DÉCISION N° 0-22347-2009/DEF/EMM/EMO portant affectation du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Somme ».

Du 2 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 1 4 7 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°21 du 19 juin 2009, texte 33.

Le bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) « *Somme* » est affecté au commandement de la zone maritime de l'océan Indien à compter du 13 juillet 2009 en remplacement du BCR « *Var* ».

Il sera basé à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) et reste placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

La catégorie d'affectation de son personnel est la catégorie une (un an sans famille).

L'organisme « EMIA/ALINDIEN » est rattaché pour son administration à l'unité autonome BCR « *Somme* » à la même date.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.